



**Arrêté n°2025T0572
abrogeant l'arrêté n°2025T0563**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

D106

La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

VU l'arrêté n°2025T0563 en date du 04/06/2025

CONSIDÉRANT que le chantier est reporté ultérieurement, l'arrêté est annulé.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2025T0563 du 04/06/2025, est annulé.

Article 2 : La Présidente du Conseil Départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Carcassonne, le **06 JUIN 2025**
La Présidente du Conseil Départemental

Service entretien et sécurité de la route
Le Chef de Service

Eric Vidal

Diffusion : SDIS - EDSR - DDSP - Région Occitanie Transport Aude - Entreprise - Mairies

La présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le

06 JUIN 2025